

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

## Canada

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		CANADA	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> – 2011	9 984 670	549 190*
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	34,8 (+ 1,2 %)	65,3 (+ 0,5 %)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,911 (11 <sup>e</sup> rang mondial)	0,893 (20 <sup>e</sup> rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	1 385 (11 <sup>e</sup> rang mondial)	2 033 (5 <sup>e</sup> rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	+1,7	+0
PIB / habitant	€ – 2012	39 849	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	(n.d.)	2
Surface arable	Mha – 2011	43	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	62,6	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	310,1	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	-27,2	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations: 36 800	Exportations: 57 700
		Importations: 27 400	Importations: 45 800
		<b>Solde: +9 400</b>	<b>Solde: +11 900</b>
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	C vers F: <b>270</b>	F vers C: <b>599</b>
		Variation 2012/13: -21,1%	Variation 2012/13: +2%

\*549 190 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\*L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

### Ce qu'il faut retenir

✚ Le Canada est deux fois moins peuplé que la France et s'étend sur un territoire vingt fois plus grand qui comprend deux fois plus de terres agricoles. La forêt occupe la moitié de son territoire.

✚ Fort de ces atouts, il est le 6<sup>e</sup> exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires et est en passe de devenir le 5<sup>e</sup>.

✚ En 2012, son commerce agroalimentaire a été excédentaire avec 8 Md€ (+11,5% par rapport à 2010), après deux années où la balance commerciale tous secteurs du Canada avait été déficitaire (première fois depuis 1975).

✚ Les exportations agro-alimentaires françaises vers le Canada sont essentiellement des vins et spiritueux et des produits laitiers

(fromages). La balance commerciale agroalimentaire est excédentaire pour la France de 329 M€ en 2012.

✚ Le Canada est membre du groupe de Cairns, donc en faveur d'une réduction des barrières douanières, des aides à la production et des aides à l'exportation. Pourtant, il est doté d'une politique d'intervention forte pour ses productions dans le secteur des produits laitiers, de la volaille et des oeufs ainsi que des alcools.

✚ L'agriculture est une compétence partagée entre les niveaux fédéral et provincial.

✚ Les Etats-Unis représentent de très loin le 1<sup>er</sup> client (50,6% soit 16,2 Md€) du Canada pour les produits agroalimentaires, viennent ensuite le Japon (8,9%) et la Chine (6,3%).

## Production agricole

Le Canada, malgré ses contraintes géographiques et climatiques, est une puissance agricole mondiale et se classe parmi les premiers pays exportateurs de produits agricoles du monde.

Cette activité agricole est concentrée sur une petite portion de son immense territoire : environ 7 %, ce qui représente tout de même 675 000 km<sup>2</sup> (soit 1,2 fois la superficie totale de l'hexagone). Elle joue un rôle important dans l'économie nationale, dans la mesure où elle représente 8 % du PIB et emploie 2,4 % de la population active, avec de fortes variations suivant les provinces. Elle est organisée autour de 200 000 exploitations, de 310 ha en moyenne, avec certaines grandes exploitations pratiquant des cultures extensives dans la zone des prairies, notamment les céréales, et des exploitations de plus petite taille, au Québec et en Ontario, plus ciblées sur l'élevage, l'horticulture et les produits de qualité. Les 3 provinces des Prairies (Alberta, Saskatchewan, Manitoba) représentent 81,4 % des terres agricoles et 51 % des exploitations agricoles. Le Québec et l'Ontario représentent 13,2 % des terres agricoles et 37,2 % des exploitations agricoles. L'Ontario est ainsi la première région agricole du pays.

**La superficie agricole est estimée à 74,2 Mha en 2012.**

Les principales productions sont :

- **Grandes cultures** : les trois provinces des Prairies produisent les 2/3 du revenu agricole du pays, avec principalement le blé, le canola (une variété de colza), l'orge et l'avoine.

- **Élevage** : l'élevage bovin est concentré en Alberta (6<sup>e</sup> producteur mondial) tandis que l'élevage des porcs (6<sup>e</sup> mondial) et l'industrie laitière (8,4 Mt de lait de vache produites en 2011) sont concentrés en Ontario et au Québec (79 % des fermes laitières). En 2012, la production de porc a atteint 21 millions de têtes, l'abattage de bœuf 3,2 millions de têtes et la production de lait 79 millions d'hectolitres.

- **Le secteur forestier** (environ 1,8 % du PIB en 2009) est également important, puisque la moitié du territoire est recouverte de forêts. Les industries forestières sont concentrées au Québec, en Ontario, en Colombie britannique et au Nouveau Brunswick. Les relations commerciales dans ce secteur sont essentiellement développées avec les États-Unis et marquées par un contentieux sur les exportations de bois d'œuvre. Les deux pays ont finalement signé un accord d'entente mutuelle en octobre 2006. Afin de faciliter la mise en application effective de cet accord, la loi cadre agricole des États-Unis, votée en 2008, prévoit un programme nommé *Sofwood Lumber Importer Declaration Program*, pour la mise en œuvre d'une déclaration des importations de bois d'œuvre.

Avec **11,6 Mha plantés en cultures d'OGM**, en 2012, soit près de 19 % des terres cultivées, le Canada arrive au **5<sup>e</sup> rang mondial des producteurs d'OGM, à égalité avec l'Inde, et derrière les États-Unis, l'Argentine, le Brésil et l'Inde**. Les principales cultures concernées sont le canola,

le maïs et le soja et depuis 2008, la betterave à sucre. Depuis 2007, la surface occupée par les principales cultures OGM a augmenté de 50 %.

## Politique agricole

### Une très forte intervention publique

La politique agricole canadienne se caractérise par une forte implication des pouvoirs publics, par le biais des monopoles. La Commission canadienne du blé qui représente 75 000 producteurs canadiens de blé, de blé dur et d'orge, avec un chiffre d'affaires de 2,7 à 4 Md€/an, a cependant été démantelée le 1<sup>er</sup> août 2012. Les producteurs canadiens de céréales ont formé des coopératives provinciales pour la remplacer. Les plus importantes ont déjà été créées au Saskatchewan.

**À l'exception de l'Alberta, toutes les provinces contrôlent l'importation d'alcool par le biais de monopoles provinciaux.** Au-delà du contrôle des importations, ces monopoles favorisent les productions locales d'alcools. Ainsi, plusieurs monopoles provinciaux prélèvent des marges différentes selon que les vins sont locaux ou importés, ou en subventionnent la vente si bien que le prix de vente public des vins importés peut représenter 2,5 fois le prix de vente des vins produits dans les provinces.

L'aide gouvernementale (fédérale et provinciale) apportée au secteur agricole et agroalimentaire représente 35 % du PIB du secteur.

Depuis 2008, un accord fédéral-provincial-territorial de cinq ans sur l'agriculture est en vigueur, succédant au Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le nouveau cadre, baptisé « Cultivons l'avenir », se répartit en 5 volets : gestion des risques de l'entreprise, salubrité et qualité des aliments, science et innovation, environnement, innovation.

Ce cadre d'actions du gouvernement canadien met l'accent sur la prospérité du secteur agricole grâce aux moyens suivants : investissements accrus dans l'innovation ; mesures pour concrétiser les priorités-clés en matière de réglementation ; programmes visant la protection de l'environnement et la salubrité des aliments ; programmes pouvant être adaptés aux besoins régionaux ; mesures aidant les agriculteurs à être actifs dans la gestion des risques en cas de catastrophes. Il a pour but de moderniser et compléter le système de la gestion de l'offre en place depuis 30 ans afin de réguler le marché.

### Des outils de gestion de l'offre

**Le système de gestion de l'offre concerne uniquement les producteurs de lait, volailles et œufs** afin de permettre d'ajuster la production aux besoins du marché intérieur. Il sert, in fine, à garantir un certain niveau de prix à la production et à stabiliser les revenus des producteurs qui alimentent le marché national. Le système est basé sur deux piliers :

- la gestion de la production par la profession agricole, qui s'engage à assumer la gestion des surplus au-delà de quotas

qui leur sont octroyés. À noter que les quotas laitiers sont des droits marchands au Canada.

- le contrôle des importations par le gouvernement qui s'engage à limiter l'entrée des produits importés pour que les besoins du marché intérieur soient principalement couverts par les produits canadiens.

## Des aides anti-cycliques et des outils de gestion des risques pour l'amont

Tous les autres secteurs agricoles sont couverts par une politique de filet de sécurité efficace qui s'appuie sur des systèmes assuranciers tant gouvernementaux que fédéraux et privés. On dénombre cinq programmes de gestion des risques de l'entreprise qui assurent les agriculteurs canadiens contre les fluctuations et les pertes de revenu en favorisant l'investissement (Agri-stabilité et Agri-investissement), contre les catastrophes (Agri-relance), contre les déficits de production attribuables à des risques spécifiés (Agri-protection contre les intempéries, les organismes nuisibles, maladies) et qui aident les producteurs en leur apportant des liquidités et en leur offrant plus de latitude pour mettre en marché leurs produits (Programme de paiement anticipés).

## Échanges commerciaux

**Largement tourné vers l'exportation en raison d'une demande intérieure relativement faible (34 Mhab), le Canada est le 6<sup>e</sup> exportateur mondial de produits agricoles en 2012. L'agriculture génère une rentrée de devises importante pour le pays. En 2012, les recettes de ses exportations se sont élevées à 29,5 Md€ soit 8,5 % des exportations canadiennes (les recettes agricoles françaises représentent 14 % de nos exportations totales à titre de comparaison).**

La balance des échanges commerciaux canadiens dans le domaine agroalimentaire est **excédentaire** en 2012. Si le pays exporte essentiellement céréales (17,4%), oléagineux (15,4%), viandes et abats (10,7%), il importe des boissons (24,7%) et des fruits et légumes (11,9% et 7,8% respectivement). L'essentiel des échanges canadiens se fait avec les États-Unis. L'Union européenne est néanmoins le principal fournisseur de produits agricoles et agroalimentaires après les États-Unis.

La France est le 6<sup>e</sup> fournisseur du Canada, en 2012, avec seulement 2,5% des échanges en valeur, après les États-Unis (57,5%) et le Mexique (3,9%).

Avec 22% des exportations françaises au Canada en 2012, les ventes françaises de produits des industries agroalimentaires au Canada, 2<sup>e</sup> secteur à l'export, ont augmenté de façon importante en 2012 (+9,4%, 20% des exportations françaises, 599 M€). Environ 66% correspondent aux ventes de vins, 2<sup>e</sup> produit français le plus exporté au Canada.

## Les principales exportations françaises de produits agricoles vers le Canada en 2012

### Structure sectorielle des échanges (CPF4) - Euros

	Source : Douanes	2011	2012
1102	Vins de raisin	303 098 911	341 289 510
1101	Boissons alcoolisées distillées	61 090 443	71 312 590

## Les principales importations françaises de produits agricoles canadiens en 2012

### Structure sectorielle des échanges (CPF4) - Euros

	Source : Douanes	2011	2012
0111	Céréales (sauf riz), légumineuses et oléagineux	77 871 084	129 671 300
1020	Préparations et conserves à base de produits de la pêche	48 105 727	44 804 876

## Accords internationaux

Le Canada est membre de l'ALENA (Accord de libre échange nord américain), signé en 1994 avec les États-Unis et le Mexique, qui a permis la création d'une zone de libre-échange.

À l'OMC, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995, en tant que membre du groupe de Cairns, qui réunit les principaux pays exportateurs de produits agricoles, le Canada est particulièrement attaché à la question agricole au sein des négociations commerciales. Le groupe de Cairns<sup>1</sup> très hétéroclite, défend l'élimination des soutiens internes ayant, selon eux, des effets distorsifs sur les échanges et une forte réduction des barrières douanières. Les États-Unis et l'Union européenne n'en font pas partie.

Cependant, la position du Canada au sein de ce groupe est ambiguë : certains secteurs ciblés tels que la viande de volaille, les oeufs et le lait, et localisés, notamment au Québec et en Ontario, sont soutenus via une politique de gestion de l'offre qui associe un soutien des prix par des droits de douane hors contingent élevés. De plus, de multiples conditions sanitaires limitent l'entrée de produits agroalimentaires.

Signataire de l'accord ADPIC (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce) sur les indications géographiques, le Canada utilise cependant encore de nombreuses appellations comme des génériques. Suite à l'application de l'accord UE-Canada de 2003 sur les vins, les usurpations pour ces produits ont cessé.

Un accord d'intégration économique entre l'Union européenne et le Canada (accord CETA) est négocié depuis octobre 2009. Il aborde à la fois les aspects tarifaires et non tarifaires. Après trois années de discussions qui ont permis d'importantes avancées, avec notamment une libéralisation tarifaire la plus ambitieuse jamais envisagée par l'UE (plus

(1) 19 pays : Australie, Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Bolivie, Canada, Chili, Indonésie, Malaisie, Guatemala, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande, Uruguay.

de 99% des lignes tarifaires couvertes), un accord politique a été conclu en octobre 2013, fixant notamment les volumes des contingents des produits sensibles. La finalisation de l'accord entre les deux partenaires est en cours; les dernières discussions portent sur la gestion des contingents précédemment fixés, sur le texte des règles d'origine et la protection effective des indications géographiques pour les produits hors vins européennes.

Concernant la FAO et le Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Canada est signataire de la déclaration de l'Aquila sur la sécurité alimentaire et plaide pour des actions mieux coordonnées sur le terrain. Le Canada est l'un des fondateurs du « programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire », hébergé par la Banque mondiale, auquel il participe à ce jour à hauteur de 170 M€. D'autre part, le Canada soutient la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, initiative lancée en 2012 par le G8 sous présidence américaine.

Le Canada participe activement aux travaux du G20 dans le cadre des filières agriculture et développement (le Canada a été un des quatre 4 co-facilitateurs du pilier sécurité alimentaire de cette filière).

S'agissant des réponses à apporter à l'excessive volatilité des prix des matières premières agricoles, le Canada soutient l'amélioration de la transparence et de l'information sur les marchés agricoles ainsi qu'une meilleure coordination internationale en cas de crise via les dispositifs AMIS et RFF.

Le gouvernement canadien a joué un rôle moteur, aux côtés notamment de la Nouvelle-Zélande, pour le lancement de l'Alliance Mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre (GES) en agriculture. Cette alliance réunit désormais 34 États et a pour objectif de coordonner les recherches sur la réduction des gaz à effet de serre agricoles à l'échelle internationale. La France, consciente de l'importance stratégique de cette alliance, a assuré en mars 2011 la tenue d'une réunion préparatoire à la ministérielle du 24 juin 2011, date à laquelle la Charte de l'Alliance a été officiellement signée. Le Canada a assumé la première présidence du Conseil de l'Alliance suite à la signature de la Charte.

Le Canada joue également un rôle important dans les négociations climat au sein de Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) pour que l'agriculture soit prise en compte dans le futur accord post-2020. Tout comme la France, il prône la mise en place d'un

programme de travail pour apporter des réponses scientifiques sur la meilleure manière d'encourager des pratiques, des techniques et des politiques qui contribuent à la fois à atténuer les émissions de GES (avec la déforestation, près de 30% des émissions totales de GES), à s'adapter au changement climatique (la production agricole est directement impactée par des modifications de pluviométrie et de températures et par l'augmentation des événements extrêmes), tout en tenant compte des implications en matière de sécurité alimentaire (effet du changement climatique et potentiellement de certaines mesures d'atténuation).

## Relations bilatérales

### Les relations bilatérales franco-canadiennes sont essentiellement développées dans le domaine de l'enseignement agricole.

Les établissements de l'enseignement agricole technique et supérieur ont développé d'importants échanges avec leurs partenaires canadiens (collèges, instituts et universités) depuis plusieurs dizaines d'années, majoritairement dans les provinces francophones ou anglophones de l'est (Québec, Ontario, Nouveau Brunswick). La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) finance plus de 650 mobilités individuelles par an vers le Canada, majoritairement vers le Québec, pour les étudiants de l'enseignement supérieur court (BTSA) et long (ingénieur et vétérinaire). **La DGER encourage le développement de partenariats avec les provinces anglophones du grand ouest (Colombie Britannique, Alberta et Saskatchewan). Au niveau fédéral, une coopération est en cours pour faciliter les mobilités des étudiants au sein des communautés francophones des provinces anglophones.**

Par ailleurs, des contacts bilatéraux avec le Canada ont été initiés en marge des négociations commerciales conduites par l'UE (accord économique approfondi CETA) et également dans le cadre du volet agricole du G20.

En raison de la proximité de Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire d'outre-mer, la France entretient avec le Canada des relations complexes, notamment sur les questions de la pêche, que ce soit sur le plan bilatéral direct ou à travers les organisations régionales dont les deux pays sont membres.

Sources : Banque Mondiale, PNUD, Ubifrance, Statistiques Canada, CNIEL, MAAF, Ambassade de France au Canada.

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à [patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr](mailto:patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr).**

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP